# **Ordonnance de prévention : Poissonnier**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Protégez-vous des TMS :

* Dégager et ranger son espace de travail
* Entretenir le pouvoir de coupe des outils tranchants

Protégez-vous des ambiances thermiques inconfortables :

* Utiliser les équipements de protection individuelle et les vêtements mis à disposition

Pour éviter les accidents :

* Porter les équipements de protection individuelle mis à disposition

Protégez-vous des agents biologiques :

* Laver, désinfecter et protéger toute plaie
* Ne pas porter de bijoux aux mains pendant le travail
* Tenir à jour les vaccinations recommandées
* Laver et désinfecter systématiquement les équipements après utilisation

Protégez-vous des agents chimiques :

* Respecter les règles de dilution dans les opérations de nettoyage en agroalimentaires

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 14/05/2025